



Homologation N° : 1747/2023-R.

ARTICLE 1 : Le club de tennis de table de Quint-Fonsegrives organise son 28^e **tournoi** homologué régional ouvert aux licenciés d'Occitanie.
Il aura lieu le **Dimanche 18 février 2024**

au gymnase Pierre Izard du collège de Quint-Fonsegrives (31130), rue Saint-Germain.

ARTICLE 2 : Le tournoi comportera 7 tableaux dont 6 homologués (*tournoi handicap non homologué*).

| TABLEAUX | CLASSEMENTS | POINTS | Début des poules (pointage 30 min avant) |
|-----------------|-------------|----------------|---|
| A | 5 → 8 | 500 à 899 pts | 11h30 |
| B | 5 → 10 | 500 à 1099 pts | 14h00 |
| C | 7 → 13 | 700 à 1399 pts | 09h00 |
| D | 8 → 15 | 800 à 1599 pts | 15h00 |
| E | 9 → 17 | 900 à 1799 pts | 10h15 |
| F | Tous | TC | 12h45 |
| H (Handicap) | Tous | Tous | 16h00 |

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses, jeunes et adultes licenciés FFTT traditionnels d'Occitanie.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations au cas où il y aurait un nombre insuffisant de joueurs.

Les tableaux seront limités en nombre de joueurs.

Le tableau handicap fait l'objet d'un règlement spécifique (article 15), par conséquent les articles 7 et 8 ne lui sont pas applicables.

Inscription au 06.03.73.40.82 après 18h30 ou fdumont31@free.fr

Contact : François DUMONT au : 06.03.73.40.82 ou Thomas ARNAUD (président du club) au : 06.78.18.54.49



ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Par email (préférable) à l'adresse : fdumont31@free.fr (avant samedi 17/02/24 à 16h00)
Par téléphone au : 06.03.73.40.82 après 18H30

Règlement possible sur place, par espèces ou chèque à l'ordre de « Quint Fonsegrives Tennis de table ».

A l'inscription les joueurs devront pouvoir attester qu'ils sont bien licenciés FFTT (via application)

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

ARTICLE 4 : Un joueur peut s'inscrire à 3 tableaux maximum (handicap inclus).

Le montant des engagements est de 8 euros pour 1 tableau, 15 euros pour 2 tableaux et 21 euros pour 3 tableaux.

ARTICLE 5 : Le juge arbitre est François DUMONT (JA3) (☎ 06.03.73.40.82)

ARTICLE 6 : Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en chèques. La dotation globale sera la suivante, si le tableau est complet (> 36 joueurs) :

| Tableau | Vainqueur | Finaliste | ½ Finalistes | ¼ Finalistes |
|----------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| A | 40€ | 20€ | 10€ | 5 € |
| B | 45€ | 20€ | 10€ | 5 € |
| C | 50€ | 25€ | 15€ | 5 € |
| D | 60€ | 30€ | 15€ | 5 € |
| E | 80€ | 40€ | 20€ | 10 € |
| F | 130€ | 65€ | 35€ | 10€ |
| Handicap | 85€ | 45€ | 25€ | NA |

Les vainqueurs, finalistes et ½ finalistes auront aussi droit à des lots ou bons d'achats.

ARTICLE 7 : La fin du pointage aura lieu 30 minutes avant l'horaire du tableau. Le premier tour se déroulera par poules. (sauf tableau handicap, cf article spécifique, N°15) Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer les phases finales par élimination directe. Le tirage au sort sera effectué 20 minutes avant le début de chaque tableau dans le gymnase.

f

Inscription au 06.03.73.40.82 après 18h30 ou fdumont31@free.fr
Contact : François DUMONT au : 06.03.73.40.82 ou Thomas ARNAUD (président du club) au : 06.78.18.54.49



ARTICLE 8 : Les épreuves se dérouleront suivant le règlement de la FFFT en vigueur (parties au meilleur des 5 manches en 11 points). Les balles utilisées seront des balles en plastique (homologuées ITTF) et **ne seront pas fournies par l'organisateur.**

ARTICLE 9 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel. Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux. Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur attribuera.

ARTICLE 10 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée, et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ARTICLE 11 : Les décisions du juge arbitre seront sans appel, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Tout engagement entraînera l'acceptation du présent règlement. Pour tout autre litige il sera fait appel aux règlements de la FFFT.

ARTICLE 12 : Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sports. Il n'y aura pas d'arrêt à midi, une buvette sera mise en place durant toute la journée par les organisateurs.

ARTICLE 13 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...).

ARTICLE 14 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparations seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

ARTICLE 15 : HANDICAP

Le tableau Handicap (H) est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écart et 2 services alternés par joueur. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 avec 825 points débutera à 14 à 0 contre un joueur classé 15 avec 1587. Un joueur numéroté avec 2150 points, par exemple, sera assimilé à un classé 21.

Le changement de côté se fera quand le meilleur classé atteindra 18 points.

La règle de l'accélération ne s'applique pas pour ce tableau.

Ce tableau n'est pas homologué par la FFFT.